

Notes suite à la réunion Pays de la Loire du 26 novembre 2022

Présents : Yves Girard, Roger Robert, Gérard Paringaux, Alain Menuet, Joseph Auvinet, Henri Demangeau, Luc Gouraud

Excusés : Agathe Brosset, Rémi Bourriaud, Jean Yves Mahé, Joseph Le Mercier
Raymond Cadeau

Nous avons partagé des nouvelles des uns et des autres : Thérèse Boyer, Marie-claire Bourriaud, Rémi Bourriaud, Raymond et Françoise Cadeau, Albert Chauvin, Hervé Drouard, Jean Droillard, Jacques Musset, Michelle Roualland, Michel Tesnière... et les échanges ont débordé le cadre de l'APRC !

Nous avons évoqué les deux décès :

- Armel Blanchard, décédé en juillet. Il avait été hospitalisé à Savenay. Son épouse, Arlette, reste hospitalisée à Savenay.

- Jo Bonfils, décédé en septembre.

Nous avons lu le texte écrit par Jacques Musset suite à la sépulture :

Jo Bonfils, ou l'aventurier de la profondeur

« Dans l'église St Thomas où a eu lieu le 22 septembre la célébration d'adieu à notre ami, était exposé au pied de l'autel, bien en vue de tous, un tableau que Jo avait dans son bureau et qu'il affectionnait. Ce tableau était son ultime parole.

Une large ouverture donne sur un labyrinthe sans fin, de plus en plus étroit, s'enfonçant dans une profondeur inconnue.

Comment ne pas y voir le mouvement de sa longue aventure spirituelle, exprimant sa recherche incessante du vrai de son existence au-delà des figurations et des postures, qui donnent le change.

Ainsi Jo nous suggérerait-il la voie qu'il s'est efforcé de parcourir pour découvrir et expérimenter la vraie vie au plus intime de son être.

Patiente démarche d'intériorité et de fidélité au meilleur de lui-même, lui procurant paix et joie intime en dépit de aléas du chemin.

Cheminement qu'il tenait à partager régulièrement avec d'autres compagnons et compagnes, chacun-e allant sur sa propre voie d'une manière inédite.

Cette expérience mystérieuse de la profondeur lui a fait toucher ce qui, dans une vie humaine, est l'essentiel : la source, la vie véritable, Jo en a été un témoin discret, rayonnant ce qui l'animait au fond de lui-même. Il la nommait à sa façon, mais admettait qu'on la nomme autrement, l'important étant de l'expérimenter au plus intime.

Dans notre monde où il est si facile de vivre hors de soi, Jo nous stimule à chercher et expérimenter la vraie vie animant les profondeurs de notre être ».

Jacques Musset

Au sujet de l'invitation de plus Jeunes

Nous relevons notre manque d'information au sujet de femmes et d'hommes de notre régions qui changent d'orientation après un temps dans une organisation religieuse.

Joseph mettra à profit ses contacts sur Angers et sur Nantes.

Yves contactera Brigitte Claude qui gère le fichier des adhérents de l'association ;
adresse : brigitteclaud@hotmai.fr

Les suites du jugement de Brest

Le jugement du pole social de Brest , en date du 7 juillet 2022, formule clairement plusieurs aspects

Force est tout d'abord de constater qu'à défaut d'autres précisions ce refus doit être considéré comme dépourvu de toute motivation.

Ainsi que le soutient justement Monsieur Eric MOLINA, il apparaît clairement que la CAVIMAC a entendu repousser l'affiliation de l'assuré de deux années après son admission au grand séminaire en se fondant sur le rite du "premier engagement", lequel est survenu le 21 novembre 1996.

En effet, la CAVIMAC n'avance aucune explication sérieuse pour justifier de la validation des trimestres du requérant à compter du seul mois de janvier 1997 alors que les conditions d'affiliation tenant à la qualité de membre d'une communauté religieuse étaient similaires avant et après cette date.

Il s'ensuit que la CAVIMAC a bien persévéré à tenir compte d'un critère déclaré illégal par le Conseil d'Etat et rejeté avec constance par la Cour de cassation.

La CAVIMAC s'est par conséquent abstenue sciemment d'affilier Monsieur Eric MOLINA qui remplissait pourtant les conditions à compter du 1er septembre 1994, ce qu'elle ne pouvait ignorer.

La résistance abusive qu'a manifestée la CAVIMAC à l'égard de l'application des droits de son assuré constitue une faute de nature à engager sa responsabilité.

Des expressions comme « *la résistance abusive qu'a manifestée le CAVIMAC* », « *faute de nature à engager sa responsabilité* » méritent d'être relevées.

Nos représentants au Conseil d'administration de la CAVIMAC sont intervenus, portant ce sujet à la connaissance de tous les membres de ce CA. Ils n'ont pas perçue une écoute attentive !

Notre président a envoyé un courrier

- au directeur de la CAVIMAC qui n'a pas donné de réponse à ce jour ;
- au directeur de la Sécurité Sociale qui n'a pas donné de réponse à ce jour ;
- à la Conférence des Évêques de France qui n'a pas donné de réponse à ce jour ;
- à la présidente de la CORREF qui a accusé réception et qui nous invite à poursuivre ;

Le dossier est en cours pour un envoi à l'ESAN (Europe) et aux parlementaires, membres des commissions des Affaires sociales.

Roger souligne que La Cavimac agit "sous le contrôle de l'État" Or à notre connaissance le représentant de l'État n'a pas demandé à la Cavimac de respecter les décisions de justice - ce qui semble quand même relever de sa mission - il laisse donc, depuis des années,

Nos représentants à la CAVIMAC

Notes suite à la réunion 2022_11_26_v.doc2/4

L'APRC avait présenté 4 noms (2 titulaires et 2 suppléants) pour participer au Conseil d'administration de la CAVIMAC. Jean Doussal, Isabelle Saintot, Christiane Paurd et François Hubert occupent ces postes ; un renouvellement de deux membres est à prévoir en 2023.

USM2

Le sujet est venu à l'ordre du jour pour deux raisons

- 1- le paiement de la prestation est parfois versée avec retard. Chaque bénéficiaire doit rester vigilant sur ce qu'il perçoit chaque trimestre.
- 2- en décembre, les bénéficiaires de l'USM2 n'oublieront pas de compléter le formulaire et de l'expédier à la Mutuelle Saint Martin avec l'avis d'imposition complet. Si le formulaire n'est pas expédié, la prestation n'est plus versée.

Affaire Juridique

Joseph évoque plusieurs affaires en cours.

Cette question de retraite pour les ministres des cultes n'étant pas traitée correctement, les dossiers individuels sont nombreux, encombrant les tribunaux, sans qu'un règlement collectif ne soit envisagé par les pouvoirs publics.

A noter : l'APRC prépare une intervention auprès du service de l'exécution du Conseil d'État suite à sa décision 339582 du 16 novembre 2011.

le Conseil d'État a « *déclaré que l'article 1.23 du règlement intérieur des prestations de la caisse mutuelle d'assurance vieillesse des cultes du 22 juin 1989 est entaché d'illégalité* ». Cependant, la CAVIMAC oppose toujours son règlement intérieur et les formulaires qui en découlent aux particuliers.

La commission partenariat

Après lecture du projet de courrier, on peut relever que les droits fondamentaux ne sont pas d'inspiration religieuse. Ils viennent de la société civile.

Parmi les associations évoquées, l'APRC est la seule à se situer objectivement sur ce terrain de la société civile pour défendre les droits fondamentaux.

Dans ce partenariat, l'APRC doit en avoir conscience.

Les orientations des autorités catholiques face à la réforme des retraites

Nous avons peu d'information à ce sujet.

Cependant, le culte catholique s'est opposé à un prélèvement des cotisations par les URSSAF... pourtant les URSSAF savent faire et ont un personnel de contrôle qui clarifierait bien des situations dans le domaine religieux !

La note de Jean Doussal au sujet des dépenses et de provisions de la CAVIMAC en matière juridique

Le relevé des montants et la contextualisation sont éclairants.

Notes suite à la réunion 2022_11_26_v.doc3/4

Pendant que nous faisons une lecture de la note de Jean, l'un d'entre nous trouvait ces chiffres sur son téléphone portable à partir d'une requête « rapport CAVIMAC » Nous pouvons donc utiliser ces chiffres et ce rapport dans nos communications.

Nous relevons aussi que le montant des retraites, pour les périodes antérieures à 1979 restent extrêmement faible : la base est de l'ordre de 400€.

Plusieurs d'entre nous ont donné leur durée d'affiliation à la caisse des cultes et leur montant de pension retraite pour cette période. Les montants sont très faibles.

Calendrier

Prochaine réunion de notre groupe Pays de la Loire :

soit le 11 février 2023

(si nous voulons être plus d'un mois avant l'Assemblée Générale et bien la préparer)

C'est la date que nous avons retenue pour le moment.

soit le 25 février ou le 4 mars

(si nous voulons être certains d'avoir les documents de l'Assemblée Générale et si la salle de Rezé est disponible) ;

Prochaine Assemblée Générale de l'APRC : les 18 et 19 mars 2023 à Paris

Notes prises par Luc GOURAUD